

Département de l'Hérault
Commune de MAUGUIO-CARNON

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Suivant arrêté préfectoral n°2024.06.DRCL.0291 du 24 juin 2024

Ouverte du lundi 19 août au vendredi 20 septembre 2024

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PREALABLE A L'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ARTICLES L 181-1 ET SUIVANTS DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT, A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET A LA CESSIBILITE
DES IMMEUBLES BATIS OU NON BATIS, RELATIVES AU PROJET D'AMENAGEMENT
DU BARREAU DE LIAISON RD189-RD172 POUR LA DESSERTE DE LA ZONE DE
FRET DE L'AEROPORT SITUE SUR LA COMMUNE DE MAUGUIO-CARNON

LISTE DES ABREVIATIONS ET ANNEXES n° 1 à 4
AU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Montpellier, le 16/10/2024

Le Commissaire enquêteur
Georges LESCUYER

Liste des abréviations

Ae	Autorité Environnementale
AEP	Alimentation eau potable
AMM	Société Aéroport Montpellier Méditerranée
ARS	Agence Régionale de Santé
CE	Commissaire enquêteur
CD34	Conseil départemental (ou Département) de l'Hérault
C.Env	Code de l'environnement
C.Expro	Code de l'expropriation
CNPN	Conseil National de Protection de la Nature
DAE	Demande d'Autorisation Environnementale
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DEM	Déviation Est de Montpellier
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EE	Evaluation Environnementale
EI	Etude d'Impact
ERC	Eviter – Réduire - Compenser
GES	Gaz à Effet de Serre
IGEDD	Inspection générale de l'environnement et du développement durable
MO	Maitre d'Ouvrage
PGRI	Plan de gestion du risque inondation
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNA	Plan national d'action
POA	Pays de l'Or Agglomération
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPR	Périmètre de protection rapproché
PPRI	Plan de protection des risques inondation
PRPGD	Plan régional de prévention et de gestion des déchets
RNT	Résumé non technique de l'EI
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SRCAE	Schéma régional climat, air, énergie
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
ZAN	Zéro artificialisation nette
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
ZPPA	Zone de présomption et de prescription archéologique
ZPS	Zone de protection spéciale

Annexes

1. Arrêté préfectoral n°2024.06.DRCL.0291 du 24/06/2024 d'ouverture d'enquête publique
2. Affichage avis d'enquête
 - .2.1 Avis d'enquête
 - .2.2 Certificat d'affichage du Maire de Mauguio-Carnon
 - .2.3 Contrôle d'affichage du 03/08/2024 par le commissaire enquêteur
 - .2.4 Publication site Préfecture de l'Hérault
3. Avis de Pays de l'Or Agglomération
4. Mémoire en réponse du 04/10/2024 au procès-verbal de synthèse des observations

Annexe n°1 : Arrêté préfectoral n°2024.06.DRCL.0291 du 24/06/2024 d'ouverture d'enquête publique



Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'environnement

Montpellier, le 24 juin 2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2024.06.DRCL.0291

portant ouverture d'une enquête publique unique préalable :

– à l'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement ;

– à la demande de déclaration d'utilité publique et, à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis ;

relatives au projet d'aménagement du barreau de liaison RD189-RD172 pour la desserte de la zone de fret de l'aéroport situé sur la commune de Mauguio-Carnon

Le préfet de l'Hérault

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de la voirie routière ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023.10.DRCL.0477 du 09 octobre 2023 portant délégation de signature de monsieur Frédéric POISOT, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

VU le courrier du 16 mai 2024 par lequel le directeur départemental des territoires et de la mer déclare complet et régulier le dossier d'autorisation environnementale déposé par le Conseil départemental de l'Hérault ;

VU la délibération de l'assemblée départementale n°AD/110 422/A/1 du 11 avril 2022 approuvant le lancement de la procédure d'enquête publique unique ;

VU le courrier du 16 mai 2022 du Conseil départemental qui sollicite la procédure d'enquête publique unique ;

VU l'avis n°2023-64 émis le 5 octobre 2023 par l'Autorité Environnementale (Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) ;

VU la décision n°E24000054/34 du 28 mai 2024 du tribunal administratif de Montpellier désignant Monsieur Georges LESCUYER, ingénieur retraité, commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

Préfecture de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2
Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr/
@Prefet34

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Il sera procédé du **lundi 19 août 2024 à 8h00 au vendredi 20 septembre 2024 à 17h00**, soit durant trente-trois jours consécutifs à une enquête publique unique préalable :

- à l'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement ;
- à la demande de déclaration d'utilité publique ;
- à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis ;

relative au projet d'aménagement du barreau de liaison RD189-RD172 pour la desserte de la zone de fret de l'aéroport sur la commune de Muguio-Carnon.

Le projet objet de l'enquête consiste à créer un barreau de liaison entre les routes départementales 189 et 172 et à mettre à 2 fois 2 voies la RD189 entre l'échangeur « Cabesto » de la RD66 et le nouveau giratoire du barreau de liaison, sur la commune de Muguio-Carnon. Cet aménagement (d'une longueur d'environ 1,7 km) permettra d'assurer une desserte sécurisée et lisible de la zone de fret de l'aéroport Montpellier-Méditerranée, notamment pour les poids lourds, depuis les axes principaux A709 et RD66.

ARTICLE 2 : Monsieur Georges LESCUYER, ingénieur, retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 : La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est madame Florence GRANJEAN-Aménagement du territoire pôle routes et mobilités au Conseil départemental de l'Hérault – fgranjean@herault.fr

ARTICLE 4 :

Dossiers d'enquête

Les dossiers d'enquête comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'IGEDD et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, seront déposés et consultables du **lundi 19 août 2024 à 8h00 au vendredi 20 septembre 2024 à 17h00**

* en mairie de Muguio-Carnon, Place de la libération Charles de Gaulle, service accueil, siège de l'enquête, aux horaires suivants :

- du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

* sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/barreau-de-liaison-muguio-rd189-rd172>

* sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications>

* sur un poste informatique mis à disposition du public en préfecture de l'Hérault accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement (tel 04 67 61 61 61).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de l'Hérault, bureau de l'environnement, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du **lundi 19 août 2024 à 8h00 au vendredi 20 septembre 2024 à 17h00** :

* sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Muguio-Carnon, siège de l'enquête,

* par correspondance au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Mairie de Mauguio-Carnon
à l'attention du commissaire-enquêteur
Aménagement du barreau de liaison RD189 et RD172
Place de la libération- Charles de Gaulle BP 20
34 132 Mauguio Cedex

* par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :

<https://www.registre-numerique.fr/barreau-de-liaison-mauguio-rd189-rd172>

* par courriel à l'adresse suivante :

barreau-de-liaison-mauguio-rd189-rd172@mail.registre-numerique.fr

* Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Mauguio-Carnon, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- jeudi 22 août 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- mardi 3 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 11 septembre 2024 de 14h00 à 17h30 ;
- vendredi 20 septembre 2024 de 14h00 à 17h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête par courriel à l'adresse : barreau-de-liaison-mauguio-rd189-rd172@mail.registre-numerique.fr.

Les conditions de consultation du dossier d'enquête, l'accès du public aux permanences du commissaire enquêteur se feront dans le respect des règles sanitaires fixées par la mairie de Mauguio-Carnon. Le commissaire-enquêteur recevra au maximum 2 personnes à la fois.

ARTICLE 5 : En ce qui concerne l'enquête parcellaire, la notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article [R. 131-3](#) du Code de l'expropriation, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

La notification du présent arrêté aux propriétaires concernés sera faite également en vue de l'application des articles L. 311-1 à L. 311-3 et R. 311-1 à R. 311-3 du Code de l'expropriation.

ARTICLE 6 :

Publicité en mairie et sur site

Quinze jours au moins avant le début de la procédure d'enquête et pendant toute sa durée et sauf impossibilité matérielle, il sera procédé par les soins du maître d'ouvrage, à ses frais, à l'affichage de l'avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches doivent être visibles et lisibles de là ou, s'il y a lieu, des voies publiques et être conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

La commune de Mauguio-Carnon devra publier par voie d'affiche l'avis d'enquête dans les mêmes délais et éventuellement par tout procédé. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire qui devra le certifier.

Publicité dans la presse

Cette enquête sera également annoncée, quinze jours au moins avant son ouverture par les soins du Préfet de l'Hérault et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de l'Hérault et rappelée au plus tard dans les huit premiers jours de l'enquête.

Publicité sur le site internet

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute sa durée, l'avis au public sera publié sur le site Internet des services de l'État (www.herault.gouv.fr) et sur le site du registre dématérialisé.

ARTICLE 7 : la commune de Mauguio-Carnon et la communauté d'agglomération du Pays de l'Or concernées par le projet sont appelées à donner leur avis par délibération de leur conseil sur la demande d'autorisation au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 8 : à l'expiration du délai d'enquête, le registre est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira dans le délai d'un mois, un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables.

ARTICLE 9 : le rapport et les conclusions rendus à l'issue de l'enquête par le commissaire enquêteur, seront transmis à la préfecture de l'Hérault – direction des relations avec les collectivités locales – bureau de l'environnement, 34 place des martyrs de la résistance 34 062 Montpellier cedex 2.

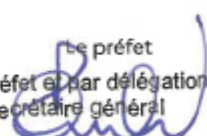
Un exemplaire du rapport sera transmis par la préfecture, à la mairie de Mauguio-Carnon où il pourra être consulté, sur demande, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, durant les heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également déposés sur le site internet des services de l'État (www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 10 : à l'issue de l'enquête publique, l'assemblée départementale sera appelée à se prononcer dans un délai qui ne peut excéder six mois par une déclaration de projet sur l'intérêt général de la création d'un barreau de liaison entre les RD172 et RD189 sur la commune de Mauguio-Carnon.

ARTICLE 11 : les décisions prises par le préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique, la cessibilité et, l'autorisation environnementale au titre de l'article L. 181-1 du code de l'environnement, soit des refus.

ARTICLE 12 : le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le président du conseil départemental de l'Hérault, le maire de Mauguio-Carnon, le président de la communauté du Pays de l'Or et le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Frédéric POISOT

Annexe n°2 : Affichage avis d'enquête

- Annexe n°2.1 : Avis d'enquête



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique préalable :

– à l'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement

– à la demande de déclaration d'utilité publique et, à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis,

relatives au projet d'aménagement du barreau de liaison RD189-RD172 pour la desserte de la zone de fret de l'aéroport situé sur la commune de Mauguio-Carnon

Il sera procédé du **lundi 19 août 2024 à 8h00** au **vendredi 20 septembre 2024 à 17h00**, soit durant trente-trois jours consécutifs à une enquête publique préalable :

– à l'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement ;

– à la demande de déclaration d'utilité publique ;

– à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis ;

relative au projet d'aménagement du barreau de liaison RD189-RD172 pour la desserte de la zone de fret de l'aéroport sur la commune de Mauguio-Carnon.

Le projet objet de l'enquête consiste à créer un barreau de liaison entre les routes départementales 189 et 172 et à mettre à 2 fois 2 voies la RD189 entre l'échangeur « Cabesto » de la RD66 et le nouveau giratoire du barreau de liaison, sur la commune de Mauguio-Carnon. Cet aménagement (d'une longueur d'environ 1,7 km) permettra d'assurer une desserte sécurisée et lisible de la zone de fret de l'aéroport Montpellier-Méditerranée, notamment pour les poids lourds, depuis les axes principaux A709 et RD66.

Monsieur Georges LESCUYER, ingénieur, retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est madame Florence GRANJEAN-Aménagement du territoire pôle routes et mobilités au Conseil départemental de l'Hérault – fgranjean@herault.fr

Dossiers d'enquête

Les dossiers d'enquête comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'IGEDD et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, seront déposés et consultables du **lundi 19 août 2024 à 8h00** au **vendredi 20 septembre 2024 à 17h00**

* en mairie de Mauguio-Carnon, Place de la libération Charles de Gaulle, service accueil, siège de l'enquête, aux horaires suivants :

– du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

* sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/barreau-de-liaison-mauguio-rd189-rd172>

* sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

Préfecture de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2
Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr
@Prefet34

<http://www.herault.gouv.fr/Publications>

* sur un poste informatique mis à disposition du public en préfecture de l'Hérault accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement (tel 04 67 61 61 61).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de l'Hérault, bureau de l'environnement, dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête.

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête **du lundi 19 août 2024 à 8h00 au vendredi 20 septembre 2024 à 17h00 :**

* sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Muguio-Carnon, siège de l'enquête,

* par correspondance au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Mairie de Muguio-Carnon
à l'attention du commissaire-enquêteur
Aménagement du barreau de liaison RD189 et RD172
Place de la libération- Charles de Gaulle BP 20
34 132 Muguio Cedex

* par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :

<https://www.registre-numerique.fr/barreau-de-liaison-muguio-rd189-rd172>

par courriel à l'adresse suivante :

barreau-de-liaison-muguio-rd189-rd172@mail.registre-numerique.fr

* Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Muguio-Carnon, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- jeudi 22 août 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- mardi 3 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 11 septembre 2024 de 14h00 à 17h30,
- vendredi 20 septembre 2024 de 14h00 à 17h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête par courriel à l'adresse : barreau-de-liaison-muguio-rd189-rd172@mail.registre-numerique.fr .

Les conditions de consultation du dossier d'enquête, l'accès du public aux permanences du commissaire enquêteur se feront dans le respect des règles sanitaires fixées par la mairie de Muguio-Carnon. Le commissaire-enquêteur recevra au maximum 2 personnes à la fois.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de Muguio-Carnon.

Ils seront également déposés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault www.herault.gouv.fr durant le même délai.

Les décisions prises par le préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique, la cessibilité et, l'autorisation environnementale au titre de l'article L. 181-1 du Code de l'environnement, soit des refus.

- Annexe n°2.2 : Certificat affichage Mairie de Mauguio-Carnon



Mauguio, le mardi 24 septembre 2024

Attestation d'affichage

Je soussigné, **Monsieur Yvon BOURREL**, Maire de la Commune de Mauguio-Carnon, certifie avoir fait procéder à l'affichage à compter du 25 juillet 2024 au 23 septembre dans le hall de la Mairie, en Mairie annexe de Carnon et lieux habituels(panneaux lumineux, panneaux d'affichage extérieurs de la ville ainsi que sur le site internet de la ville)

- de l'arrêté préfectoral n°2024.06.DRCL.0291 du 24 juin 2024

- l'avis d'enquête publique concernant le projet d'aménagement du barreau de liaison RD189-RD172 pour la desserte de la zone de fret de l'aéroport situé sur la Commune de Mauguio-Carnon.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire,
Yvon BOURREL



MAIRIE

Place de la Libération - Charles de Gaulle BP 20
34132 MAUGUIO Cedex
Tel. 04 67 29 05 00 - Fax. 04 67 29 24 97

MAIRIE ANNEXE

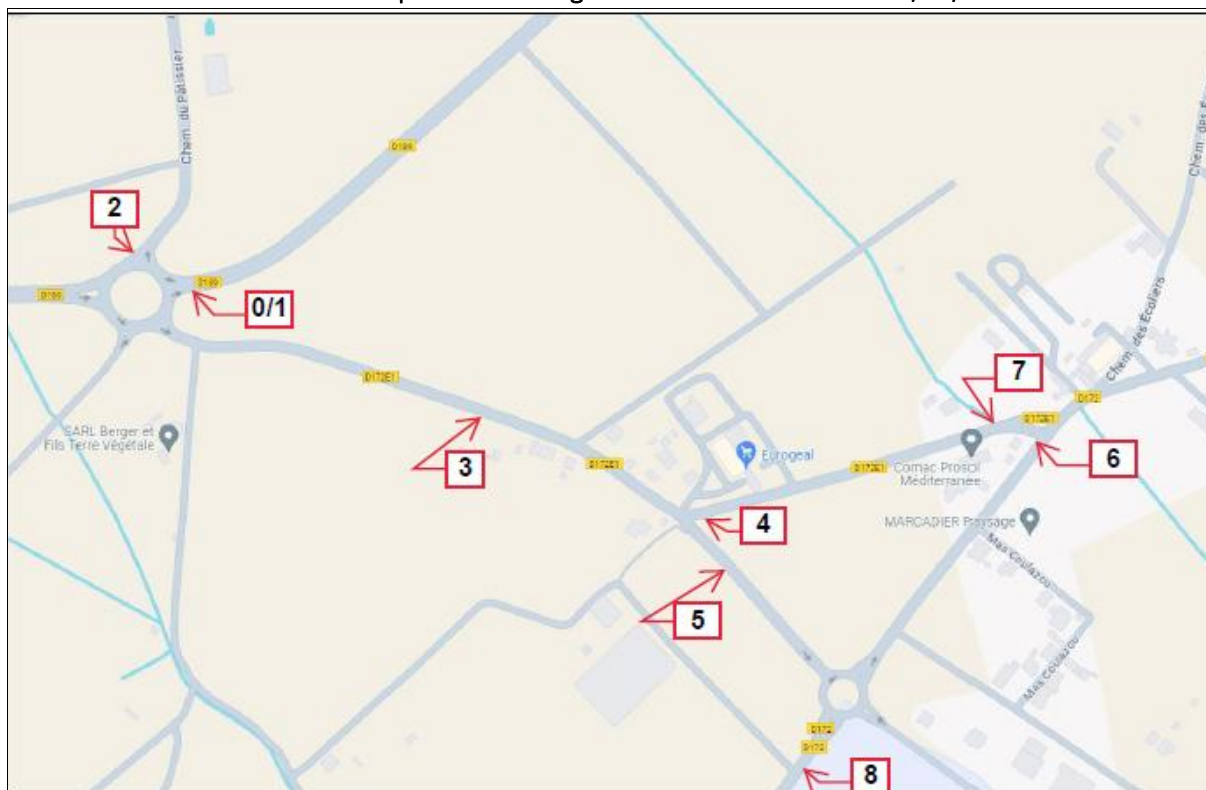
Centre administratif - Carnon Plage
34130 MAUGUIO
Tel. 04 67 68 10 52 - Fax. 04 67 50 87 05

mairie@mauguio-carnon.com
www.mauguio-carnon.com



- Annexe n°2.3 : Contrôle d'affichage du 03/08/2024 par le commissaire enquêteur

1. Contrôle du Commissaire enquêteur affichage sur site et en mairie du 03/08/2024



Plan affichage sur site



0-Giratoire Banquière / RD189 sortie Est-Mauguio



1-Giratoire Banquière / RD189 sortie Est-Mauguio



2-Giratoire Banquière / Ch.Pâtissier entrée Nord



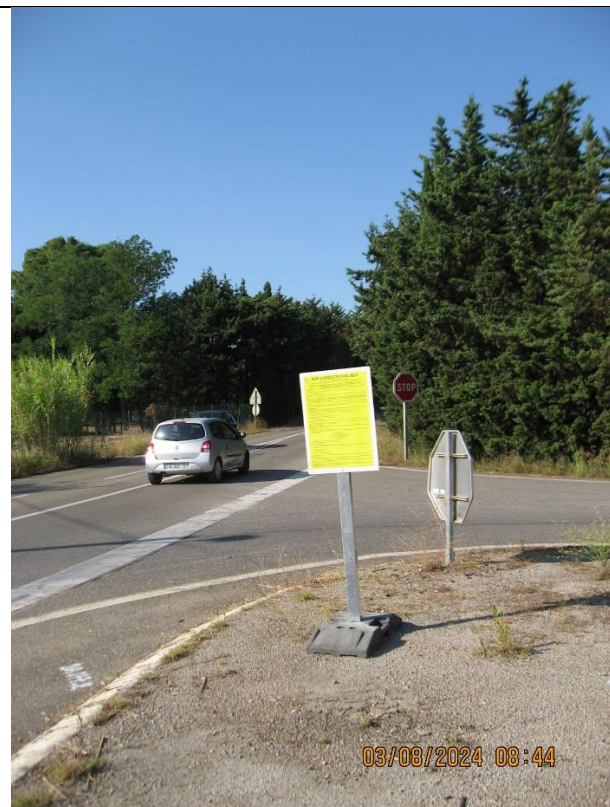
3-RD172E1 / direction Sud



4-RD172E1 / direction Est-Vauguières-le-Haut



5-Ch.de St.Louis / direction Sud-Zone de fret



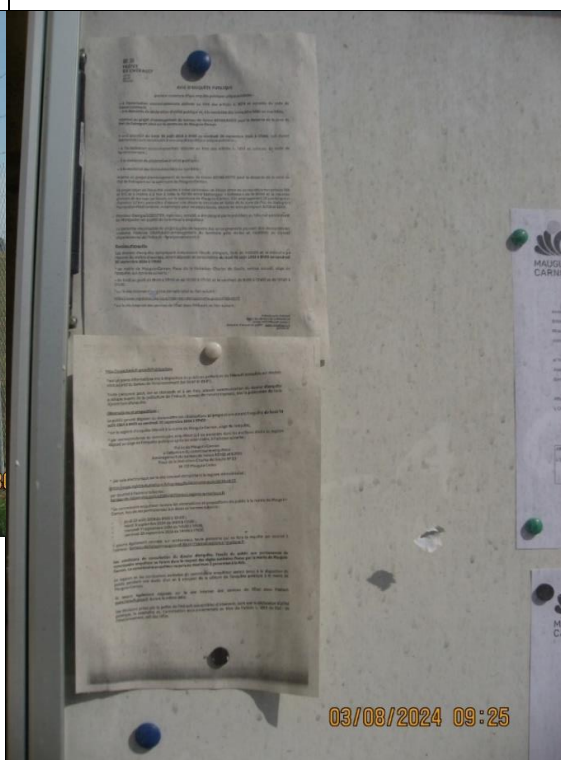
6-RD172 / direction Ouest-Pérols



7-RD172E1 / direction Ouest-Lattes



8-RD172 / direction Est-Mauguio



Affichage mairie Mauguio-Carnon
Place de la Libération – Charles de Gaulle

2. Constats d'huissier demandés par le CD34

23/07/2024

SCP LE DOUCEN - CANDON & ASSOCIÉS Commissaires de Justice 8 Place de la Comédie 34000 Montpellier ☎ 04 67 66 56 36 E-MAIL : constat@ledoucencandon-huissiers.com BDPFR7616607004369622178 567248 CCBPFRPPPPG CB- PAIEMENT EN LIGNE WWW.LEDOUCEN-CANDON- HUISSIERS.COM EXPEDITION	910438_1_AB2/MG PVC AFFICHAGE du 23.07.2024 AEP MAUGUIO CARNON PROCES-VERBAL DE CONSTAT L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE VINGT-TROIS JUILLET <u>A la requête du :</u> POLE DES ROUTES ET DES MOBILITES DIRECTION TERRITORIALE HAUTES GARRIGUES ET CAMARGUE SERVICE GRANDS TRAVAUX HOTEL DU DEPARTEMENT MAS D'ALCO 1977 AVENUE DES MOULINS 34000 MONTPELLIER Représentée, pour les besoins du constat, par Madame Florence GRANJEAN, Chargé d'opérations Routes. <u>Laquelle m'expose :</u> De dresser procès-verbal de constat du loyal affichage de huit panneaux de l'avis d'enquête publique (Cf. Pièces N°1a et N°1b) relative au projet d'aménagement du barreau de liaison RD172-RD189 pour la desserte de la zone de fret de l'aéroport situé sur la commune de MAUGUIO CARNON, placés en différents endroits sur ladite commune. <u>Et me demande :</u> De bien vouloir me rendre sur place, afin de dresser toutes constatations utiles à ce sujet. <u>Sur quoi,</u> Répondant à cette demande, Je soussignée Marie GUILLAUME, Clerc habilitée aux constats au sein de la Société Civile Professionnelle LE DOUCEN - CANDON & Associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice ayant son siège 8 Place de la Comédie à 34000 MONTPELLIER Certifie m'être rendue à la date indiquée en tête du présent acte, Commune de MAUGUIO CARNON ; où, j'ai constaté ce qui suit :	CONSTATATIONS Les huit panneaux d'affichage de l'avis d'enquête publique relative au projet d'aménagement du barreau de liaison RD172-RD189 pour la desserte de la zone de fret de l'aéroport (Cf. Pièces N°1a et N°1b) sont placés en bord de route, parfaitement visibles et lisibles de la voie publique, selon le plan annexé au présent procès-verbal de constat (Cf. Annexe 1). <u>24 photos ont été prises afin d'illustrer ce qui précède :</u> Panneau A : Photos 1 à 3 Panneau B : Photos 4 à 6 Panneau C : Photos 7 à 9 Panneau D : Photos 10 à 12 Panneau E : Photos 13 à 15 Panneau F : Photos 16 à 18 Panneau G : Photos 19 à 21 Panneau H : Photos 22 à 24 <i>De tout quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.</i>  Me Pierre CANDON  Marie Guillaume
---	---	--

2 -

26/08/2024

SCP LE DOUCEN - CANDON & ASSOCIÉS Commissaires de Justice 8 Place de la Comédie 34000 Montpellier ☎ 04 67 66 56 36 E-MAIL : constat@ledoucencandon-huissiers.com BDPFR7616607004369822178 567248 CCBPFRPPPG CB- PAIEMENT EN LIGNE WWW.LEDOUCEN-CANDON- HUISSIERS.COM	910438_1_AB2/MG PVC AFFICHAGE du 23.07.2024 AEP MAUGUIO CARNON	CONSTATATIONS
EXPEDITION	PROCES-VERBAL DE CONSTAT	Les huit panneaux d'affichage de l'avis d'enquête publique relative au projet d'aménagement du barreau de liaison RD172-RD189 pour la desserte de la zone de fret de l'aéroport (Cf. Pièces N°1a et N°1b) sont placés en bord de route, parfaitement visibles et lisibles de la voie publique, selon le plan annexé au présent procès-verbal de constat (Cf. Annexe 1).
ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE	L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE VINGT-SIX AOUT	<u>24 photos ont été prises afin d'illustrer ce qui précède :</u>
 References: 910438_AB2/c1 - 910438_1_AB2	<u>A la requête du :</u> POLE DES ROUTES ET DES MOBILITES DIRECTION TERRITORIALE HAUTES GARRIGUES ET CAMARGUE SERVICE GRANDS TRAVAUX HOTEL DU DEPARTEMENT MAS D'ALCO 1977 AVENUE DES MOULINS 34000 MONTPELLIER	Panneau A : Photos 1 à 3
Représentée, pour les besoins du constat, par Madame Florence GRANJEAN, Chargé d'opérations Routes.	<u>Laquelle m'expose :</u> De dresser procès-verbal de constat du loyal affichage de huit panneaux de l'avis d'enquête publique (Cf. Pièces N°1a et N°1b) relative au projet d'aménagement du barreau de liaison RD172-RD189 pour la desserte de la zone de fret de l'aéroport situé sur la commune de MAUGUIO CARNON, placés en différents endroits sur ladite commune.	Panneau B : Photos 4 à 6
<u>Et me demande :</u> De bien vouloir me rendre sur place, afin de dresser toutes constatations utiles à ce sujet.	<u>Sur quoi,</u> Répondant à cette demande, Je soussignée Marie GUILLAUME, Clerc habilitée aux constats au sein de la Société Civile Professionnelle LE DOUCEN - CANDON & Associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice ayant son siège 8 Place de la Comédie à 34000 MONTPELLIER	Panneau C : Photos 7 à 9
Certifie m'être rendue à la date indiquée en tête du présent acte, Commune de MAUGUIO CARNON ; où, j'ai constaté ce qui suit :	<u>Et me demande :</u> De bien vouloir me rendre sur place, afin de dresser toutes constatations utiles à ce sujet.	Panneau D : Photos 10 à 12
<u>Sur quoi,</u> Répondant à cette demande, Je soussignée Marie GUILLAUME, Clerc habilitée aux constats au sein de la Société Civile Professionnelle LE DOUCEN - CANDON & Associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice ayant son siège 8 Place de la Comédie à 34000 MONTPELLIER	<u>Et me demande :</u> De bien vouloir me rendre sur place, afin de dresser toutes constatations utiles à ce sujet.	Panneau E : Photos 13 à 15
<u>Sur quoi,</u> Répondant à cette demande, Je soussignée Marie GUILLAUME, Clerc habilitée aux constats au sein de la Société Civile Professionnelle LE DOUCEN - CANDON & Associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice ayant son siège 8 Place de la Comédie à 34000 MONTPELLIER	<u>Et me demande :</u> De bien vouloir me rendre sur place, afin de dresser toutes constatations utiles à ce sujet.	Panneau F : Photos 16 à 18
<u>Sur quoi,</u> Répondant à cette demande, Je soussignée Marie GUILLAUME, Clerc habilitée aux constats au sein de la Société Civile Professionnelle LE DOUCEN - CANDON & Associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice ayant son siège 8 Place de la Comédie à 34000 MONTPELLIER	<u>Et me demande :</u> De bien vouloir me rendre sur place, afin de dresser toutes constatations utiles à ce sujet.	Panneau G : Photos 19 à 21
<u>Sur quoi,</u> Répondant à cette demande, Je soussignée Marie GUILLAUME, Clerc habilitée aux constats au sein de la Société Civile Professionnelle LE DOUCEN - CANDON & Associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice ayant son siège 8 Place de la Comédie à 34000 MONTPELLIER	<u>Et me demande :</u> De bien vouloir me rendre sur place, afin de dresser toutes constatations utiles à ce sujet.	Panneau H : Photos 22 à 24
<u>Sur quoi,</u> Répondant à cette demande, Je soussignée Marie GUILLAUME, Clerc habilitée aux constats au sein de la Société Civile Professionnelle LE DOUCEN - CANDON & Associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice ayant son siège 8 Place de la Comédie à 34000 MONTPELLIER	<u>Et me demande :</u> De bien vouloir me rendre sur place, afin de dresser toutes constatations utiles à ce sujet.	<i>De tout quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.</i>
<u>Sur quoi,</u> Répondant à cette demande, Je soussignée Marie GUILLAUME, Clerc habilitée aux constats au sein de la Société Civile Professionnelle LE DOUCEN - CANDON & Associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice ayant son siège 8 Place de la Comédie à 34000 MONTPELLIER	<u>Et me demande :</u> De bien vouloir me rendre sur place, afin de dresser toutes constatations utiles à ce sujet.	 Me Pierre CANDON  Marie Guillaume
<u>Sur quoi,</u> Répondant à cette demande, Je soussignée Marie GUILLAUME, Clerc habilitée aux constats au sein de la Société Civile Professionnelle LE DOUCEN - CANDON & Associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice ayant son siège 8 Place de la Comédie à 34000 MONTPELLIER	<u>Et me demande :</u> De bien vouloir me rendre sur place, afin de dresser toutes constatations utiles à ce sujet.	2 -

20/09/2024

SCP LE DOUCEN - CANDON & ASSOCIÉS Commissaires de Justice 8 Place de la Comédie 34000 Montpellier ☎ 04 67 66 56 36 E-MAIL : constat@ledoucencandon-huissiers.com BDPFR7616607004369822178 567248 CCBPFRPPPG CB- PAIEMENT EN LIGNE WWW.LEDOUCEN-CANDON-HUISSIERS.COM	910438_9_AB2/KB PVC AFFICHAGE du 20.09.2024 AEP MAUGUIO CARNON
EXPEDITION	PROCES-VERBAL DE CONSTAT
ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE	L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE VINGT SEPTEMBRE
COUT DE L'ACTE (Décret n° 2016-230 du 26-02-2016) Total T.T.C., Euro : 349,00	<u>A la requête du :</u>
	POLE DES ROUTES ET DES MOBILITES DIRECTION TERRITORIALE HAUTES GARRIGUES ET CAMARGUE SERVICE GRANDS TRAVAUX HOTEL DU DEPARTEMENT MAS D'ALCO 1977 AVENUE DES MOULINS 34000 MONTPELLIER
References: 910438_AB2 (4 - 910438_9-AB2) P01/26/09/2024	Représentée, pour les besoins du constat, par Madame Florence GRANJEAN, Chargé d'opérations Routes.
1 -	<u>Laquelle m'expose :</u>
De dresser procès-verbal de constat du loyal affichage de huit panneaux de l'avis d'enquête publique (Cf. Pièces N°1a et N°1b) relative au projet d'aménagement du barreau de liaison RD172-RD189 pour la desserte de la zone de fret de l'aéroport situé sur la commune de MAUGUIO CARNON, placés en différents endroits sur ladite commune.	<u>Et me demande :</u>
De bien vouloir me rendre sur place, afin de dresser toutes constatations utiles à ce sujet.	<u>Sur quoi,</u>
<u>Répondant à cette demande,</u>	Je soussignée Chrystel BALDOUS, Commissaire de Justice salarié au sein de la Société Civile Professionnelle LE DOUCEN - CANDON & Associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice ayant son siège 8 Place de la Comédie à 34000 MONTPELLIER
Certifie m'être rendue à la date indiquée en tête du présent acte, Commune de MAUGUIO CARNON ; où, j'ai constaté ce qui suit :	CONSTATATIONS
Les huit panneaux d'affichage de l'avis d'enquête publique relative au projet d'aménagement du barreau de liaison RD172-RD189 pour la desserte de la zone de fret de l'aéroport (Cf. Pièces N°1a et N°1b) sont placés en bord de route, parfaitement visibles et lisibles de la voie publique, selon le plan annexé au présent procès-verbal de constat (Cf. Annexe 1).	<u>24 photos ont été prises afin d'illustrer ce qui précède :</u>
Panneau A : Photos 1 à 3	Panneau B : Photos 4 à 6
Panneau C : Photos 7 à 9	Panneau D : Photos 10 à 12
Panneau E : Photos 13 à 15	Panneau F : Photos 16 à 18
Panneau G : Photos 19 à 21	Panneau H : Photos 22 à 24
<i>De tout quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.</i>	 Chrystel Baldous

- Annexe n°2.4 : Publication site Préfecture de l'Hérault

1- Site internet de la Préfecture de l'Hérault



PRÉFET
DE L'HERAULT



PARIS 2024



PARIS 2024

Les services de l'État dans l'
Hérault

[Nous contacter](#) [Paramètres d'affichage](#)

Rechercher 

Actualités ▾ Actions de l'État ▾ Services de l'État ▾ Publications ▾ Démarches ▾

 Information : J'aide les services publics à s'améliorer : je donne mon avis sur services publics + [🔗](#)

Accueil > Publications > Consultation du public > ENQUETES PUBLIQUES > projet d'aménagement du barreau de liaison RD189-RD172 pour la desserte de la zone de fret de l'aéroport situé sur la commune de Muguio-Carnon

ENQUETES PUBLIQUES

[projet d'aménagement du barreau de liaison RD189-RD172 pour la desserte de la zone de fret de l'aéroport situé sur la commune de Muguio-Carnon](#)

ZAC Font Longue à Vias

Réserve Foncière dans le secteur Sablassou à Castelnau-le-Lez

Requalification de l'île des Loisirs à Agde

ZAC Nina Simone sur la commune de Montpellier

projet d'aménagement du barreau de liaison RD189-RD172 pour la desserte de la zone de fret de l'aéroport situé sur la commune de Muguio-Carnon

[Télécharger avis d'ouverture d'enquête](#) 
PDF - 0,06 Mb - 30/07/2024
Pour consulter le dossier, veuillez [cliquer-ici](#)

Pour déposer une observation : barreau-de-liaison-muguio-rd189-rd172@mail.registre-numerique.fr

Partager la page

2- Publications complémentaires

a) Site internet de la Mairie de Muguio

ACCUEIL / MA VILLE / MUNICIPALITÉ / CONCERTATIONS

CONCERTATIONS – ENQUETES PUBLIQUES

Les enquêtes publiques peuvent être menées dans le cadre de certains projets d'urbanisme (PLU, SCOT, PPRI...), d'opérations d'aménagement urbain (ZAC...), d'installations liées à la protection de l'environnement (points de captage, entrepôt logistique, usines, élevages, carrières...), d'autorisations au titre de la loi sur l'eau, de projets routiers ou ferroviaires, etc...

Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

Une enquête publique peut être engagée à l'initiative de l'État, d'un Département, d'une commune, d'une société publique ou encore d'une entreprise privée. Elle s'appuie sur des documents mis à la disposition du public : des graphiques, des plans, divers documents explicatifs (notice de présentation, étude d'impact, dossier d'incidence...) et permet de recueillir les observations du public sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Nous vous proposons sur cette page de retrouver les enquêtes en cours sur notre territoire. Vous pourrez ainsi consulter les rapports d'enquête, les avis, contacter le commissaire-enquêteur et prendre connaissance des démarches possibles pour déposer vos observations.

RETROUVEZ LES DOSSIERS D'INFORMATION

CONCERTATIONS 

ENQUÊTES PUBLIQUES

Date de la publication : 14/08/2024

Enquête publique : Aménagement du barreau de liaison RD 189-RD172

[Consultez toutes les informations de l'enquête publique](#) 

17

b) Site internet du Département de l'Hérault



[Accueil](#) > [Guide des aides et appels à projet](#) >
AVIS D'ENQUETE DESSERTE ZONE DE FRET AEROPORT MAUGUIO-CARNON

Territoire

Environnement

AVIS D'ENQUETE DESSERTE ZONE DE FRET AEROPORT MAUGUIO-CARNON

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE:
À L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DÉLIVRÉE AU TITRE DES ARTICLES L. 181-1 ET
SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
-À LA DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET, À LA CESSIBILITÉ DES
IMMEUBLES BÂTIS OU NON BÂTIS, RELATIVES AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU
BARREAU DE LIAISON RD189-RD172 POUR LA DESSERTE DE LA ZONE DE FRET DE
L'AÉROPORT SUR LA COMMUNE MAUGUIO-CARNON

🚩 Enquête publique

📅 Date limite : 31/12/2035

✉

f

X

Calendrier

OUVERT LE 19/08/2024 À 08 HEURES PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, CE
REGISTRE SERA CLOS LE 20/09/2024 À 17 HEURES

Ressources

 Arrêté préfectoral mauguio
pdf - 268.29 Ko

 Avis d'enquête
pdf - 55.93 Ko

c) Certificat affichage Département de l'Hérault



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant ouverture d'une enquête publique unique préalable :

- à l'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement

- à la demande de déclaration d'utilité publique et, à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis,

relatives au projet d'aménagement du barreau de liaison RD189-RD172 pour la desserte de la zone de fret de l'aéroport situé sur la commune de Mauguio-Carnon

Le Président du Conseil Départemental de l'Hérault, atteste qu'il a procédé à l'affichage, sur le panneau d'affichage, à l'Hôtel du Département domicilié Mas d'alco, 1977 avenue des moulins à Montpellier ainsi que sur le site internet de la collectivité herault.fr, du jeudi 4 juillet 2024 au lundi 23 septembre 2024 inclus de :

- l'avis d'enquête publique concernant le projet d'aménagement du barreau de liaison RD189-RD172 pour la desserte de la zone de fret de l'aéroport situé sur la commune de Mauguio- Carnon

- l'arrêté préfectoral N° 2024.06.DRCL.0291 du 24 juin 2024.

Fait à Montpellier, le 24 septembre 2024

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des Services

Pascal Perrissin

Annexe n°3 : Avis de Pays de l'Or Agglomération



Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le 26/09/2024
ID : 034-243400470-20240924-CC2024_114-DE

REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Séance du 24 septembre 2024

Délibération du Conseil d'Agglomération n° CC2024/114

Membres afférents au Conseil d'agglomération : 46
Membres en exercice : 46
Membres présents : 36
Membres ayant donné procuration : 10

Pour : 40
Contre : 5
Abstention : 1

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 00, le Conseil d'agglomération, convoqué par lettre du 17 septembre 2024, s'est réuni à MAUGUIO, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Stéphan ROSSIGNOL**.

PRESENTS :

CANDILLARGUES :	Anthony MELIN, Laurence NAVARRO,
LA GRANDE MOTTE :	Stéphan ROSSIGNOL, Joëlle JENIN VIGNAUD, Bernard REY, Sophie CAUDAL, Jean-Paul HUOT,
LANSARGUES :	Michel CARLIER, Monique BOUISSEREN, Didier VALETTE,
MAUGUIO :	Yvon BOURREL, Sophie CRAMPAGNE, Caroline FAVIER, Laurent PRADEILLE, Laurent CAPPELLETTI, Marie LEVAUX, Sophie EGLEME, Dominique BALZAMO, Daniel BOURGUET, Bertrand COISNE, Marianne PELLETIER, Gilles PARMENTIER,
MUDAISON :	Christian QUESQUE, Roger VILA,
PALAVAS-LES-FLOTS :	Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sylvie MARTEL CANNAC, Guy REVERBEL, Sandrine ARNAL,
SAINT-AUNES :	Alain HUGUES, Florence THOMAS, Georges FANDOS, Martine PECCOUX,
VALERGUES :	Sandrine DUBOIS LAMBERT, Fabrice PECQUEUR,

PROCURATIONS :

Brice BONNEFOUX à Stéphan ROSSIGNOL, Isabelle BERGE à Joëlle JENIN VIGNAUD, Sonia MARGUERY à Sophie CAUDAL, Jean-Paul FRAPPA à Bernard REY, Frantz DENAT à Marianne PELLETIER, Laurent TRICOIRE à Laurent PRADEILLE, Laurence GELY à Sophie EGLEME, Patricia MOULLIN TRAFFORT à Caroline FAVIER, André SAUTET à Yvon BOURREL, Annie PRUDHOMME à Christian QUESQUE,

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

XH-5.3.5

▪ Enquête publique - Barreau de liaison RD189 et RD172

1/ Contexte du projet

Dès 1995, les premières entreprises se sont installées dans la zone de fret et ont dessiné la vocation économique de cet espace. En 2015 et 2017, des permis d'aménager ont été accordés afin de permettre l'extension de la zone et l'implantation d'activités de transport et d'entrepôt.

Cette extension est conditionnée par la réalisation d'une desserte sécurisée pour les poids lourds.

Page 1 sur 3

CANDILLARGUES - LA GRANDE MOTTE
LANSARGUES - MAUGUIO CARNON
MUDAISON - PALAVAS-LES-FLOTS
SAINT-AUNES - VALERGUES

paysdelor.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le 26/09/2024
ID : 034-243400470-20240924-CC2024_114-DE

La desserte actuelle, assurée par la RD66, puis la RD189 et la RD172E1, ne présente pas les caractéristiques suffisantes. Le Département de l'Hérault, la Région Occitanie, Pays de l'Or Agglomération, la commune de Mauguio-Carnon et la Société Aéroport de Montpellier Méditerranée ont commandé des études préliminaires afin de déterminer la meilleure desserte possible en tenant compte des enjeux actuels et futurs. Une convention financière a également été signée afin de confier la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement au Département de l'Hérault.

Le projet de liaison entre les RD172 et 189 consiste à :

- Assurer une desserte sécurisée pour les poids lourds et lisible depuis les axes principaux, par la création d'un barreau de liaison (700 ml) avec des caractéristiques adaptées aux poids lourds ainsi qu'un giratoire au niveau de la jonction avec le futur barreau,
- Améliorer la fluidité du trafic sur l'axe RD189 depuis la RD66 et jusqu'à la zone de fret, via une mise à 2X2 voies de la RD189 (1000 ml) et la modification du carrefour giratoire existant formé par le chemin de Saint Louis, la desserte de la zone de fret et la RD172
- Intégrer les modes de déplacements actifs (cyclistes, piétons) avec l'intégration d'un itinéraire sécurisé pour les circulations actives entre la zone de l'aéroport et la future voie verte le long du canal Philippe Lamour en requalifiant la RD172E1,
- Limiter les impacts sur l'environnement et les bâtis existants.

Cette opération a fait l'objet d'une concertation avec les collectivités, le public, les associations locales et autres personnes concernées. Le bilan de cette concertation a été approuvé par délibération en date du 24 avril 2020.

L'opération de création du barreau routier relève de la procédure dite du « cas par cas » selon les seuils de l'article R122-2 du Code de l'Environnement. Cependant, compte-tenu de son lien direct avec le développement de la zone de fret de l'aéroport, le projet de création du barreau routier a été inclus dans l'étude d'impact globale portant sur ces deux projets.

La réalisation du projet, sur le fondement des études techniques détaillées, nécessite aujourd'hui :

- L'acquisition par le Département de l'ensemble des terrains d'assiette des futurs ouvrages et donc le recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en cas de rejet des offres amiables faites aux propriétaires fonciers,
- La réalisation de travaux et d'équipements de gestion des eaux pluviales, liés à l'imperméabilisation des sols et au rétablissement du réseau hydraulique, justifiant l'obtention d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau,

Au préalable, une demande de dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées a été portée par l'aéroport pour les 2 projets (Barreau routier et extension de la zone de fret) et obtenue par arrêté préfectoral du 27 décembre 2021 et par arrêté ministériel du 17 janvier 2022.

Au regard des éléments précédents et afin de favoriser une large participation et une bonne information du public, le Département a sollicité Monsieur le Préfet de l'Hérault pour l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique, en application de l'article L123-6 du code de l'environnement regroupant :

- L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique,
- L'enquête parcellaire relative aux terrains d'assiette du projet,
- L'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale comprenant l'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Les personnes publiques associées sont sollicitées pour émettre un avis.

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 034-243400470-20240924-CC2024_114-DE



2/ Avis de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or

La Communauté d'agglomération participe activement au projet de création de barreau routier, sans quoi le développement de la zone économique, orientée activités de fret ne pourrait être envisagée.

La zone d'activités, inscrite au SCOT, viendra renforcer le poids économique de l'agglomération, dans une zone en lien avec l'activité aéroportuaire de l'aéroport de Montpellier, intégrant des entreprises favorisant l'emploi en local.

Au-delà du projet de barreau routier, ce secteur aux portes du territoire Métropolitain, est régulièrement embolisé sur plusieurs kilomètres. La création d'axe routier est essentielle au développement du territoire, mais avec les projets de logements prévus jusqu'à Lunel, les accès seront rapidement saturés à très court terme.

L'agglomération émet un avis favorable au développement du barreau routier ainsi que tous les aménagements connexes, en lien avec le barreau.

Toutefois, dans le cadre du projet, les aspects transports en commun le long de la RD189 sont occultés.

Aux portes de la ZFE Montpellieraine, les transports en commun pourraient représenter une alternative intéressante à l'autosolisme. Des aménagements pour positionner des quais d'abris voyageurs pourraient être intégrés à l'approche de la zone de fret et de Fréjorgues Est, ou mieux encore un accès en site propre pourrait faciliter la vitesse commerciale des bus du réseau Transp'Or et également du réseau Lio.

De la même façon, le covoiturage avec un axe dédié pourrait être envisagé, notamment avec le réaménagement des accès aux différents giratoires sur l'axe de la RD189.

En effet, le projet de barreau de liaison entre la RD172 et RD189, devrait intégrer une vision tout mode de déplacement et non uniquement routier.

D'autre part, si le projet de barreau de fret venait à prendre du retard, il conviendrait de gérer indépendamment le barreau de fret et les aménagements connexes (notamment le doublement des voies d'accès au giratoire de la RD 189), pour fluidifier la circulation déjà saturée sur cet axe.

Le Conseil d'agglomération, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité et voté, décide :

- De donner un avis favorable à l'enquête publique relative au Barreau de liaison RD189 et RD172.

Le secrétaire de Séance
Anthony MELIN



Le Président
Stéphan ROSSIGNOL



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

Après notification ou publication le :